

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOU  
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 n°1**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE NOVEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **16**

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Michel FROMONT, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

**EXCUSES** :

Mme Stéphanie BOTREL ayant donné procuration à Mme Anne MAILLOUX,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENT** :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 24 novembre 2023**

**1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE**

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « Décision Modificative »

Cette année 2023, en plus de l'augmentation du point d'indice voté par l'Etat et une revalorisation des indices de catégorie C (applicable au 1<sup>er</sup> juillet), nous avons été confrontés à des arrêts maladie. Les deux augmentations du smic au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> mai ont eu également un impact sur les salaires notamment des contractuels. Les crédits votés au chapitre 012 ne sont pas suffisants pour assurer la rémunération des agents jusqu'à la fin de l'année. Il est nécessaire d'ajouter des crédits.

Par ailleurs au moment du vote du budget certaines recettes n'étant pas encore connues, elles ont alors été estimées il est possible maintenant d'ajuster ces recettes.

Il est envisagé la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement dépenses :**

Chapitres	Articles	BP 2023	Modification	TOTAL
012	6411 – PERSONNEL TITULAIRE	340 000	+ 25 000	365 000

012	6413 – PERSONNEL NON TITULAIRE	119 383,25	6 000	125 383,25
012	6450 – CHARGES DE SECURITE SOCIALES ET DE PREVOYANCE	234 700	+4 000	238 700

Ajout de 35 000 € en dépense

**Section de fonctionnement recettes :**

Chapitres	Articles	BP 2023	Modification	TOTAL
013	6419 – REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	500	+ 11 500	12 000
73	73111 CONTRIBUTIONS DIRECTES	551 281	+ 23 500	574 781

Ajout de 35 000 € en recette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.  
Le Maire

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE




Loïc LORRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 N°2**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE NOVEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Michel FROMONT, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

**EXCUSES** :

Mme Stéphanie BOTREL ayant donné procuration à Mme Anne MAILLOUX,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENT** :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 24 novembre 2023**

**2 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 – AMENAGEMENTS  
DE SECURITE**

Afin de répondre aux problématiques de sécurité sur plusieurs secteurs.

La commune de Saint Samson Sur Rance souhaite réaliser des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules.

La commune a sollicité l'ADAC 22 pour être accompagnée sur la définition et l'implantation précise des aménagements.

3 secteurs sont concernés :

- La rue du domaine - réalisation de 3 écluses dans la ligne droite de la rue afin de renforcer la cohérence de la zone 30 mise en place dans le bourg.
- La Mettrie – recalibrage du carrefour avec chicane et réalisation de deux écluses
- Route du petit Lyvet -remplacement d'un dispositif de type ralentisseur dos d'âne normé

Il est proposé au Conseil municipal

- d'approuver le coût prévisionnel et le plan de financement dans le cadre de ces aménagements
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2024

Les principaux postes de dépenses seraient les suivants :

Principaux postes de dépenses -TRAVAUX	
Réalisation de 3 écluses rue du Domaine	35 000
Aménagement secteur la Mettrie le petit lyvet	22 000
<b>TOTAL</b>	<b>57 000</b>

Les frais d'étude ne sont pas pris en compte.

Le plan de financement prévisionnel du projet serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Subvention	Montant HT	Taux
		DETR	19 950	35 %
Travaux	57 000	Autofinancement	37 050	
<b>TOTAL</b>	<b>57 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 000 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les modalités de financement de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et de signer toutes pièces afférentes au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.  
Le Maire

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE




Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMO  
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANG**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 N°3**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE NOVEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Michel FROMONT, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

**EXCUSES** :

Mme Stéphanie BOTREL ayant donné procuration à Mme Anne MAILLOUX,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENT** :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance

**Convocation du 24 novembre 2023**

**3-APPROBATION DU PROJET DEFINITIF – TRAVAUX VOIRIE EAUX  
PLUVIALES SECTEUR DE LA MEFFRAIS**

La commune a décidé de réaliser d'importants travaux sur le réseau d'eaux pluviales et sur la voirie dans le secteur de la Meffrais. En 2021 le cabinet ADAO a été mandaté pour travailler sur le projet. Suite à des difficultés rencontrées ce projet a pris un peu de retard. Après que des actions préliminaires ont été menées (acquisition d'une parcelle de terrain, poteau incendie, rétrocession du lotissement ...) Le cabinet a poursuivi sa mission de maîtrise d'œuvre. Le coût estimatif est le suivant :

CHAPITRE	Désignation	MONTANT QTTE TOTAL
1000	INSTALLATION - SIGNALISATION - RECOLEMENT - E	3 800,00 €
2000	TRAVAUX PREPARATOIRES	1 723,00 €
3000	TERRASSEMENTS	3 503,00 €
4000	EAUX PLUVIALES	39 090,00 €
6000	ESSAIS SUR RESEAUX EU EP	743,00 €
7000	BORDURES ET CANIVEAUX	3 539,00 €
9000	CHAUSSEES ET PARKINGS	39 340,00 €
10000	ALLEES - TROTTOIRS - PARVIS	1 392,00 €
11000	MISES A NIVEAU D'OUVRAGES	2 775,00 €
12000	SIGNALISATION HORIZONTALE	400,00 €
13000	SIGNALISATION VERTICALE	985,00 €
14000	MOBILIER URBAIN	580,00 €
15000	MACONNERIE GENIE-CIVIL	7 760,00 €
16000	ESPACES VERTS	200,00 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>105 830,00 €</b>
	<b>TVA 20,0 %</b>	<b>21 166,00 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>126 996,00 €</b>

M. Olivier JAVAUDIN présente la carte et le détail des travaux envisagés

Vu l'avis de la commission travaux du 16 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité ( 17 favorables, 1 abstention ( M. Philippe BRENNELIERE)).

- APPROUVE le projet
- AUTORISE le lancement de la consultation de travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANGON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 N°4**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE NOVEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Michel FROMONT, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

**EXCUSES** : Mme Stéphanie BOTREL ayant donné procuration à Mme Anne MAILLOUX, M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENT** :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 24 novembre 2023**

**4- CONVENTION AVEC LE SDE 22 POUR LA REALISATION D'ETUDE ENERGETIQUE**

le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie.

Il développe notamment ainsi des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

Il a notamment mis en place depuis 2019 le programme ORECA (Opération pour la rénovation énergétique en Côtes d'Armor) pour venir en aide aux communes dans tous les domaines de l'amélioration des bâtiments communaux.

Il est également lauréat avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies).

La commune a ainsi identifié parmi ses bâtiments 2 bâtiments :

- . Bâtiment de l'école Le Menhir pour un audit
- . Bâtiment du centre culturel et de la salle des sports pour un audit

La commune souhaite donc bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans le cadre de cette opération. Dans la mesure où les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22, via le programme ACTEE+ propose une prise en charge à hauteur d'au moins 50% du coût HT de l'audit énergétique engagé et identifié dans la candidature ACTEE+ - AAP Chêne I.

La commune s'acquitte de la somme restante.

Conformément à la délibération du comité syndical n°074.2023 du 29 Septembre 2023 et dans la mesure où cet accompagnement est réalisé par le SDE22, les montants suivants s'appliquent pour l'encadrement de la mission :

Catégorie commune	R100/U100	U50/R50	
Tarif journalier de prestation (agent du SDE)	220 € (coordination)	300 € (coordination)	400 € (coordination)

Monsieur Olivier JAVAUDIN, Adjoint aux travaux, présente les modalités d'intervention du SDE22 au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité ( 17 favorables, 1 abstention ( M. Michel BROCHARD).

- Valide le projet de convention avec le SDE22 pour les bâtiments : Ecole et salle polyvalente (centre culturel + salle des sports)
- S'engage à respecter les conditions fixées dans la convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme.  
Le Maire

Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 N°6**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE NOVEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Michel FROMONT, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

**EXCUSES** :

Mme Stéphanie BOTREL ayant donné procuration à Mme Anne MAILLOUX,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENT** :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée secrétaire de séance

**Convocation du 24 novembre 2023**

**6 -TARIFS POLE DE TOURISME 2024 – CAMPING ET GITES**

Vu l'avis de la commission pôle de tourisme du 7 novembre 2023

Il est proposé d'augmenter la plupart des tarifs pour suivre l'inflation soit pour 2024 :

Gîtes familiaux	Basse Saison Jan/fev/mars-12/04/oct/nov/déc			Moyenne Saison 13/04 au 05/07, 26/08 au 29/09			Haute Saison 06/07 au 12/07, 17/08 au 24/08			Très Haute Saison 13/07 au 16/08		
	Chênerie	Grange	Vallée	Chênerie	Grange	Vallée	Chênerie	Grange	Vallée	Chênerie	Grange	Vallée
1 nuit	65 €	60 €	79 €	79 €	65 €	84 €	84 €	74 €	100 €	95 €	79 €	110 €
2 nuits	121 €	105 €	147 €	147 €	126 €	155 €						
3 nuits	184 €	150 €	221 €	221 €	189 €	231 €						
4 nuits	247 €	210 €	289 €	289 €	252 €	310 €						
5 nuits	305 €	263 €	362 €	362 €	315 €	389 €						
6 nuits	368 €	315 €	441 €	441 €	378 €	467 €						
7 nuits	368 €	315 €	441 €	441 €	378 €	467 €	578 €	474 €	693 €	651 €	546 €	758 €
Mois location longue durée	651 €	546 €	758 €	0 €								

Gîte étape		année 2024	
1 nuit /pax + 18 ans			22 €
1 nuit /pax - 12ans			15 €
Gîte en totalité			546 €

**Emplacements**

	Basse Saison		Moyenne Saison		Haute Saison	
	07/05 au 19/05, 16/09 au 29/09	2024	20/05 au 07/07, 19/08 au 15/09	2024	09/07 au 18/08	2024
Emplacement (1 véhicule compris)		3,70 €		5,35 €		7,90 €
Adulte (>7 ans)		4,85 €		5,15 €		5,80 €
Enfant (-7 ans)		2,85 €		3,05 €		3,15 €
Électricité (10 ampères)		5,25 €		5,25 €		5,25 €
Animal		2,10 €		2,10 €		2,10 €
Forfait vidange (pour camping cars extérieurs)		5,00 €		5 €		5,00 €
Forfait Stop-Accueil 1 nuit		0,00 €		11,55 €		11,55 €
Adhésion FFCC de 18h00 à 19h00		pac supplémentaire:2€		pac supplémentaire:2€		pac supplémentaire:2€
Emplacement 2 pax						
Garage mot		10 €		10 €		10 €
Emplacement longue durée 1 mois minimum		300€ pour 1 pax et 400 € pour 2 pax		300€ pour 1 pax et 400 € pour 2 pax		300€ pour 1 pax et 400 € pour 2 pax

2024  
17 €  
emplacement  
2 pax  
1 véhicule  
électricité  
1 animal

Les campeurs ayant passé 5 nuits consécutives sur le camping bénéficient d'une 6ème nuit gratuite (hors 15 € d'électricité)

**Mobil Homes**

	Très Basse Saison		Basse Saison		Moyenne Saison		Haute Saison		Très Haute Saison	
	01/04 au 28/04, 16/09 au 23/09	2024	29/04 au 31/05, 16/08 au 15/09	2024	01/06 au 28/06, 17/08 au 23/08	2024	29/06 au 12/07	2024	13/07 au 15/08	2024
Mobil-homes 4/6 personnes	1 nuit : 34 € 7 nuits : 213 €		1 nuit : 45 € 7 nuits : 299 €		1 nuit : 55 € 7 nuits : 390 €		1 nuit : 71 € 7 nuits : 498 €		1 nuit : 80 € 7 nuits : 542 €	
Mobil-homes 6/8 personnes	1 nuit : 53 € 7 nuits : 315 €		1 nuit : 66 € 7 nuits : 420 €		1 nuit : 81 € 7 nuits : 501 €		1 nuit : 100 € 7 nuits : 622 €		1 nuit : 110 € 7 nuits : 735 €	
Mobil-homes 8/10 personnes	1 nuit : 45 € 7 nuits : 273 €		1 nuit : 61 € 7 nuits : 362 €		1 nuit : 69 € 7 nuits : 470 €		1 nuit : 90 € 7 nuits : 595 €		1 nuit : 105 € 7 nuits : 692 €	

**Mobil Homes Résidentiels**

Du 1er mars au 30 novembre 2024

Emplacement normal	2 463 €
Grand emplacement	3 630 €
Double emplacement	5 355 €

**Suppléments**

2024

Location draps 1 pax	7 €
Location draps 2 pax	10 €
Location serviette de toilette	5 €
Visiteur à la journée	2 €
Forfait ménage gîte étape	150 €
Forfait ménage gîte et mobilhome	50 €
Animal	2 €

**Taxe de séjour**

2024

Gîte étape et gîtes familiaux	0,75€ /pax/nuit + 18ans
Mobil-homes/Emplacements	0,55€/pax/nuit +18 ans
Mobil-homes Résidentiels	0,55€/pax/nuit +18 ans
Pax -18 ans	Gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs ci-dessus pour 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE




Pour Copie Conforme.  
Le Maire



Loïc LORRE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 N°7**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE NOVEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Michel FROMONT, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Damien LAMOTTE, Mme Céline MARTIN AGISSON ;

**EXCUSES** :

Mme Stéphanie BOTREL ayant donné procuration à Mme Anne MAILLOUX,  
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU,

**ABSENT** :

Mme Marion CORDIER ;

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

**Convocation du 24 novembre 2023**

**7- DINAN AGGLOMERATION – ADOPTION DU RAPPORT DE LA  
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
2023**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'acter le transfert de charges correspondant aux transferts suivants :

- Gestion des eaux pluviales urbaines,
- Centre de loisirs de Caulnes, Créhen et Plumaudan.

Le rapport de la CLECT, annexé à la délibération, a été adopté par la CLECT et par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République créant le mécanisme d'attribution de compensation,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2321-1,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 22 mai 2023 en annexe de la délibération,

Vu la délibération n°CA-2023-149 du Conseil Communautaire de Dinard, en date du 22 mai 2023, adoptant le rapport de la CLECT 2023 et fixant les attributions par commune, octobre 2023, ID : 022-212203277-20231130-DELIB\_202311\_07-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte le rapport de la CLECT du 22 mai 2023 en annexe de la délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance  
Mme Nicole LEMUE



Pour Copie Conforme,  
Le Maire

Loïc LORRE

  
